

Accident travail sciatique par hernie discale L5s1

Par Harche

Bonjour, je suis en at depuis le 11/11/12 sur mon 1er .certif médicale sciatique L5s1 suite au port d une machine.acceptation de l at par la cpam.suite opération hernie discale L5s1 le 1/12 un nouveau certif médicale de prolongation marquer dessus hernie discale opérer.L5s1.ensuite convocation médecin conseil le 11 janvier 2012 .celui m apprend que l at sera pris en charge jusqu à 30 novembre 2012.la veille de l opération car pour lui l at n a rien na voir avec l hernie discale.Je précise en effet 6 mois avant j avais fait une Irm ou l on voitait une hernie discale au même endroit.Je souhaite contester cette décision car mes douleurs sont apparus suite à cette manutention.depuis longtemps je porte des charges lourdes pendant mon travail sans jamais me plaindre.13 ans ds cette société et 12 ans dans une autre, dans le même travail.pouvez m aider et me dire quoi faire.merci d'avance.

Par xavlaw

Le cas échéant, vous pouvez peut être être à même de démontrer la faute inexcusable de l'employeur au regard des conditions de l'accident de travail ; cela peut justifier une majoration de rente et une indemnisation complémentaire.
Cordialement

Par med akram akram

bjr harche..les lésions préexistante ne st pas indemnisable par la sécu sauf en cas d'aggravation ..merci

Par CRICRIBILLAUD

Bonjour harche, même si la question est tardive, pouvez vous me dire svp si votre hernie discale a finalement été prise en AT ?

Dans le même cas que vous etiez, sciatique prise en AT , mais l'hernie discale vu à l'irm non prise en compte. Merci pour votre réponse